



**Conférence de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – Maison
de la Chimie, 26 novembre 2024
Discours de Nathalie Aulfavre, Secrétaire générale de l'ACPR**

Mesdames, Messieurs,

C'est à moi que revient le privilège de clore cette conférence. Je crois que nous avons tous pu apprécier la grande qualité des débats aujourd'hui, et je souhaiterais donc commencer par remercier chaleureusement tous les intervenants qui ont fait vivre cette belle journée. Le thème retenu pour celle-ci était : « Le secteur financier innove, le superviseur évolue », et c'est autour de ces deux temps que je souhaiterais structurer mon propos - propos qui, je vous rassure, restera bref.

A/ Le secteur financier innove : quels sont les enjeux pour les établissements du secteur et pour le superviseur ?

1/ Le premier enjeu pour les acteurs, c'est de s'adapter à la numérisation de l'économie, aux changements des attentes des clients et à la nouvelle donne en termes de concurrence. Ces enjeux sont vitaux, et suscitent d'importantes transformations. Je pense bien sûr aux **fintechs**, qui continuent de stimuler l'innovation dans le secteur financier. La France peut s'enorgueillir de disposer de l'écosystème fintech le plus dynamique d'Europe continentale. Mais la 1^{ère} table-ronde de la journée aura rappelé, s'il en était besoin, que les **acteurs plus traditionnels ne sont pas en reste**. Aujourd'hui, banques et assurances se sont très largement adaptées à la numérisation des usages – ce que j'appellerais la « première révolution numérique », elles adoptent les nouvelles technologies, nouent des partenariats avec les fintechs pour offrir des services innovants à leurs clients, hébergent des incubateurs qui font émerger les solutions de demain.

Mais l'histoire n'est pas finie, et de nouvelles technologies de rupture arrivent : c'est bien sûr le cas de l'IA générative – on a vu au cours de la 2^{ème} table-ronde que le secteur financier était bien conscient des enjeux, notamment éthiques, qui s'y attachent. Je pense aussi à la tokénisation de l'économie et à la perspective des monnaies numériques de banque centrale, perspectives certes plus lointaines, mais dont le potentiel de transformation est significatif.

2/ Pour le superviseur, l'enjeu est chaque fois d'évaluer les mutations des modèles d'affaires pour anticiper les nouvelles vulnérabilités qui pourraient émerger des changements à l'œuvre dans l'écosystème. En réalité, celles-ci peuvent émerger tout à la fois de modèles d'affaires anciens, devenus obsolètes, qui ne permettent plus aux entreprises d'être viables, comme de nouveaux modèles insuffisamment maîtrisés. Au niveau macro-prudentiel, nous sommes attentifs aux nouvelles dépendances – par exemple à certains prestataires technologiques critiques – et aux nouveaux canaux de contagion, en particulier ceux de l'intermédiation financière non bancaire.

À chaque fois, et je voudrais le rappeler ici, l'ACPR examine comment vont évoluer les risques, mais elle **évalue aussi les opportunités pour le secteur financier**. Ainsi, l'agrégation et l'initiation de paiement ont été rapidement assimilées par certaines banques pour proposer de nouveaux services à leurs clients. De même, on commence à voir les possibilités qu'offre l'IA pour la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT).

3/ Bien entendu, à côté de ces opportunités, la numérisation du secteur financier conduit à **l'émergence de nouveaux risques, que le superviseur doit prendre en compte**. Je voudrais en mentionner deux particulièrement significatifs.

En premier lieu, le risque cyber, auquel deux tables-rondes ont été consacrées aujourd'hui : ce risque est devenu le premier risque opérationnel pour le secteur financier, et son intensité ne cesse de croître, à la mesure de **l'interconnexion croissante** de l'espace numérique. Pour compléter le tableau, la révolution de **l'informatique post-quantique** est déjà en marche, et elle est porteuse de nouvelles menaces pour la sécurité des données et des communications. Il nous faut dès à présent nous préparer aux conséquences qu'elle aura sur les méthodes cryptographiques.

En second lieu, s'agissant des relations avec la clientèle, la numérisation est porteuse de nombreux progrès en termes de simplification des parcours clients ou de personnalisation des services, la dernière table-ronde de cette journée l'a bien montré. **Pour**

le superviseur, cependant, il est essentiel que ces transformations se fassent dans le respect des intérêts des clients. C'est-à-dire, d'une part, qu'elles n'aboutissent pas à l'exclusion d'une partie de la population, moins à l'aise avec le numérique, et d'autre part qu'elles soient mises **au service du consentement éclairé du client**. Autrement dit, le parcours « sans couture » ne doit pas être un parcours « sans conseil ».

B/ le secteur financier innove, il faut donc que le superviseur évolue. Cette évolution revêt à mon avis trois dimensions.

1/ Première dimension, accompagner l'écosystème dans la maîtrise des nouvelles exigences liées aux nouvelles technologies. Avec l'arrivée de réglementations elles-mêmes innovantes car elles traitent des nouveaux risques, **l'accompagnement devient une composante essentielle de nos missions.** C'est ainsi que l'ACPR a organisé en 2024 de nombreux ateliers de préparation à DORA mais aussi, pour la première fois en juillet dernier, une conférence entièrement dédiée à la LCB-FT, sans oublier bien sûr les ateliers pédagogiques consacrés aux questions réglementaires lors du Forum Fintech qu'elle co-organise annuellement avec l'AMF. À l'avenir, nous entendons continuer dans cette voie qui est, je le crois, profitable à tous les acteurs. Notre nouveau site internet mettra d'ailleurs davantage l'accent sur cette dimension d'accompagnement, en permettant d'accéder plus facilement à la très riche documentation que nous mettons en ligne.

J'ajoute que **cet accompagnement doit parfois prendre des formes innovantes** pour être efficace. Nous avons organisé à plusieurs reprises, et nous comptons à nouveau organiser dans le futur des Tech sprints (c'est-à-dire des hackathons sur un thème d'intérêt réglementaire), ou encore des ateliers thématiques avec les établissements contrôlés, afin de partager les connaissances de la manière la plus concrète possible, ou d'appréhender l'état de l'art sur une technologie... **pour finalement être plus pertinent dans l'application de la réglementation.**

2/ Deuxième dimension, en tant que superviseur, nous devons nous-mêmes nous adapter

Premièrement, parce qu'au-delà de l'accompagnement, nous devons nous mettre en condition de faire respecter cette réglementation de plus en plus axée sur les technologies elles-mêmes. Je pense ici bien sûr à **DORA**, qui va permettre de mieux armer les acteurs face au risque cyber, mais aussi face au risque de tiers. Je pense également au récent règlement européen sur l'IA, « **l'AI Act** », dont la mise en œuvre représente un vrai défi pour l'ACPR : au-delà des aspects organisationnels et de

compétences, il nous faudra par exemple élaborer une méthodologie de l'audit de l'IA, ce qui constitue indéniablement un saut qualitatif dans nos méthodes de travail. Pour autant, **l'ACPR se tient prête à exercer le nouveau rôle d'autorité de surveillance du marché que le règlement devrait lui confier.** Elle le fera en se fondant sur une approche « basée sur les risques », et en utilisant au maximum les synergies existantes avec le contrôle prudentiel, afin de limiter la charge supplémentaire pour les établissements comme pour elle-même.

Deuxièmement, nous devons aussi adopter nous-mêmes **les nouvelles technologies si nous voulons pouvoir continuer d'exercer nos missions efficacement.**

C'est tout le sens de notre démarche « **SupTech** », enclenchée depuis plusieurs années, qui doit nous permettre de faire advenir un « **superviseur augmenté** » comme cela a été expliqué lors de la 3^{ème} table-ronde ce matin. **En réalité, deux objectifs se superposent en la matière : l'efficience et l'efficacité. L'efficience** car l'automatisation doit permettre aux agents de l'ACPR d'accomplir leurs tâches **plus facilement et plus rapidement**, mais aussi **l'efficacité** car **l'utilisation de nouveaux outils est parfois la seule manière de continuer à contrôler des processus qui deviennent de plus en plus automatisés.** Pensons par exemple à la LCB-FT : le développement de notre outil **LUCIA** constitue aussi une réponse à l'automatisation croissante de la génération et du traitement des alertes. De même, l'IA générative va nous permettre de réaliser une **cartographie des produits structurés** à partir de leur description contractuelle, ce qu'un humain normalement constitué aurait vraisemblablement du mal à accomplir seul.

3/ Troisième dimension, nous devons aussi prendre notre part dans la démarche de simplification. Il ne s'agit évidemment **pas de déréguler, mais plutôt de trier**, afin d'éviter l'accumulation – voire la sédimentation – des couches et des surcouches réglementaires, qui risquent d'étouffer le potentiel d'évolution et d'innovation du secteur financier. En réalité, comme l'a rappelé le Gouverneur ce matin, pour un superviseur, **simplifier c'est souvent mieux réguler**, car on fait généralement mieux respecter un nombre de règles moins important. Vous pouvez donc compter sur l'ACPR pour **promouvoir, dans toutes les instances où elle intervient, une réglementation plus claire, plus simple, et mieux harmonisée** qui nous permettra collectivement de rester innovants et d'aborder, mieux armés, les transformations à venir.

Je vous remercie encore pour votre participation aujourd'hui et vous invite à poursuivre nos échanges dans les mois qui viennent.